

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS SUR L'EXAMEN DE L'AIDE INTERNATIONALE DU CANADA

PRÉSENTATION DE L'AQOCI

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), créée en 1976, regroupe 68 organismes de 13 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain. Elle a pour mission de promouvoir et soutenir le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives de solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

INTRODUCTION

L'AQOCI se réjouit de pouvoir contribuer au processus d'examen de la politique d'aide internationale du Canada, la révision la plus importante de cette politique entreprise depuis au moins 20 ans. Dans le cadre de son assemblée générale annuelle du 13 juin 2016, ses membres ont été conviés à participer à une consultation en sous-groupes sur les six thèmes prioritaires identifiés par Affaires mondiales Canada, et pour répondre également aux questions plus générales sur les orientations de l'aide canadienne. À la suite de ces échanges, les principaux messages-clés identifiés ont été rapportés en plénière et ont servi de référence pour l'élaboration de ce mémoire. Une centaine de personnes ont participé à cette consultation et plusieurs membres, par des rétroactions écrites, en ont bonifié le contenu.

Ce mémoire s'inspire également des propositions et énoncés contenus dans plusieurs documents qui guident le travail de l'AQOCI, de ses membres et de ses partenaires, telles la Politique d'égalité entre les hommes et les femmes (2013), la Déclaration du Québec Responsables aussi du monde (2006), la Charte de principes sur les droits humains et le développement (1992) et la Charte de principes pour un développement solidaire (1987).

Le développement : définition de l'AQOCI

L'AQOCI définit le **développement** comme un processus de transformation et de réorientation des sociétés, qui s'inscrit dans l'histoire et la culture particulières de chaque peuple. Ce processus doit reposer sur la participation des communautés de base et doit être axé prioritairement sur la satisfaction de leurs besoins essentiels.¹ Le développement n'est possible que par la solidarité, c'est-à-dire la création de liens permanents et généralisés entre les peuples, sur la base de l'égalité, du partage, de la réciprocité et du respect mutuel. Cette solidarité exclut toutes les formes d'action qui ont pour effet d'accroître la dépendance des pays du Sud envers les pays du Nord.²

**Cette définition est tirée de la Charte de principes pour un développement solidaire publiée par l'AQOCI en 1987.*

Une nouvelle politique de coopération et de solidarité internationales

Avant toute chose, l'AQOCI propose que l'examen de l'aide internationale du Canada débouche sur une nouvelle politique de « coopération et de solidarité internationales » plutôt que sur une politique « d'aide internationale ». Le terme « aide » renvoie souvent à une vision ancrée dans la charité, à de l'aide apportée à des gens démunis tandis que les valeurs promues par la coopération et la solidarité internationales s'appuient sur des relations de réciprocité et sur une vision des personnes pauvres et marginalisées à travers le monde comme les acteurs de leur propre développement.

Ce mémoire se divise en deux grandes parties. Dans la première, nous présentons dix grandes orientations qui devraient guider la politique canadienne de coopération et de solidarité internationales. Dans la deuxième, nous discutons plus spécifiquement des six thèmes principaux proposés dans le document de consultation.

¹ AQOCI. 1987. Charte de principes pour un développement solidaire, principe 3.

² *Ibid.*, 5.

DIX PRINCIPES POUR GUIDER LA POLITIQUE CANADIENNE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALES

Dans cette section, nous proposons dix grandes orientations pour guider l'ensemble de la politique canadienne de coopération et de solidarité internationales. La section suivante portera plus spécifiquement sur les six thèmes prioritaires identifiés par Affaires mondiales Canada dans son document de consultation.

1. Utiliser une approche fondée sur les droits humains comme fondement de la politique

Pour l'AQOCI, la défense des droits humains et le développement sont intrinsèquement indissociables. Ils visent le renforcement de l'autonomie des personnes, des collectivités et des peuples et reconnaissent qu'ils sont les seuls acteurs capables de maîtriser leur destin et d'établir des relations justes et équitables entre eux. Nous croyons que l'engagement pour les droits humains doit influencer toutes les étapes du travail de développement.³

L'AQOCI propose donc que la politique canadienne de coopération et de solidarité internationales — ainsi que toutes autres politiques canadiennes nationales ou internationales — repose sur une approche fondée sur les droits humains (AFDH) et favorise la création des conditions permettant la réalisation de ces droits. Cela serait d'ailleurs cohérent avec la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (LRADO), entrée en vigueur en 2008, et qui souligne que toute l'aide au développement officielle (ADO) canadienne doit répondre à trois critères, dont celui d'« être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne ».⁴

L'approche fondée sur les droits présuppose que tout individu, de façon inhérente, est détenteur de droits et qu'il ou elle doit jouir pleinement de tous les droits humains universels. Les États qui ratifient les différents traités internationaux sur les droits assument automatiquement la responsabilité de garantir ces droits (c.-à-d. de les respecter, les protéger et les réaliser). On dit donc des États qu'ils sont les « principaux détenteurs d'obligations ».⁵

Une approche du développement fondée sur les droits humains est un cadre conceptuel de développement humain dont la base normative est constituée par les règles internationales définies dans ce domaine, et qui vise concrètement à promouvoir et à protéger ces mêmes droits.⁶ Dans cette approche, le développement est compris comme un développement humain ne se limitant pas simplement au développement économique. L'approche se concentre sur les droits et la dignité des populations les plus marginalisées et veut provoquer un changement profond dans la relation de pouvoir qui existe entre les détenteurs d'obligations et les détenteurs de droits. Le processus est tout aussi important que les résultats.⁷

³ AQOCI. 1992. Charte de principes sur les droits humains et le développement.

⁴ Affaires mondiales Canada. Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle.

⁵ UNICEF. Right Holders and Duty Bearers.

⁶ OHCHR. 2006, p.15.

⁷ UNICEF. Right Holders and Duty Bearers.

Les objectifs de développement durable (ODD) contenu dans le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* – que le Canada s'est engagé à réaliser au pays et à l'étranger à travers ses relations de coopération et de solidarité internationales notamment — doivent être considérés comme un élément d'un système intégré plus vaste constitué par les droits humains et les obligations des États en la matière.

Notons que l'AQOCI utilise l'expression « droits humains » plutôt que « droits de la personne » dans le but d'inclure dans cette notion les droits des femmes et des hommes, les droits individuels et les droits collectifs, ainsi que les droits des peuples. Les droits humains sont définis dans les instruments internationaux reconnus, soit la Charte internationale des droits de l'homme, qui inclut la Déclaration universelle, le Pacte relatif aux droits civils et politiques, le Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et culturels ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous faisons donc référence aux droits et libertés fondamentales des personnes, des collectivités et des peuples reconnus dans ces instruments internationaux.⁸

2. Assurer la cohérence des politiques canadiennes

Les activités financées par l'aide internationale du Canada peuvent contribuer de manière significative à promouvoir la réalisation des droits humains, à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités à travers le monde. Malheureusement, l'incohérence des objectifs de la politique d'aide internationale et d'autres politiques canadiennes – notamment les politiques en matière de commerce et d'investissement, d'affaires étrangères et de défense — peut aussi réduire ou même anéantir les progrès réalisés.

Nous pensons donc qu'il est primordial d'assurer la cohérence des politiques canadiennes dans tous ces domaines. Nous pensons aussi que cette cohérence peut être atteinte si toutes les politiques énoncées plus haut poursuivent le même objectif, soit la réalisation progressive des droits humains au Canada et à l'étranger.

Commerce international et investissement

L'AQOCI souhaite l'établissement de nouvelles règles du commerce international qui soient plus équitables et plus soucieuses des intérêts économiques et sociaux des pays du Sud⁹. Pour les politiques canadiennes en matière de commerce international et d'investissement, cela pourrait notamment se traduire par les propositions suivantes :

- réviser le modèle canadien des accords de libre-échange et d'investissement de manière à s'assurer que ces accords contribuent significativement à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables plutôt qu'à la consolidation des privilèges accordés aux entreprises multinationales;
- retirer le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)¹⁰ du modèle canadien d'accords de commerce et d'investissement;

⁸ AQOCI. 1992. Charte de principes sur les droits humains et le développement.

⁹ Déclaration du Québec. 2006.

¹⁰ Pour plus d'information sur les impacts négatifs du mécanisme de RDIE sur les droits humains, voir : Groupes de travail régionaux du Conseil canadien pour la coopération internationale (2016). « Quels

- réaliser des études d'impact sur les droits humains (EIDH)¹¹, avec une perspective de genre, des accords *avant* leur signature par le Canada;
- refuser de signer et de ratifier des ententes qui comprendraient le mécanisme de RDIE, qui auraient un impact négatif sur les droits humains ou qui ne contribueraient pas à améliorer significativement les conditions de vie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables – dans l'immédiat, cela signifie par exemple de ne pas ratifier le Partenariat transpacifique;
- élaborer un plan d'action national pour honorer les obligations du Canada énoncées dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des autres résolutions consacrées aux femmes, à la paix et à la sécurité¹².

Rappelons qu'en cas de conflit entre les traités sur les droits humains et d'autres accords entre États – par exemple un traité sur le commerce ou sur l'investissement – l'Article 103 de la Charte de Nations Unies indique clairement que les traités sur les droits doivent prévaloir¹³.

Affaires étrangères

La lettre de mandat du ministre des Affaires étrangères du Canada identifie comme priorités la nécessité de « revitaliser la diplomatie publique du Canada », de « donner un souffle nouveau à la diplomatie et au leadership du Canada relativement à d'importants enjeux internationaux et au sein d'institutions multilatérales » et de faire la « promotion des valeurs que sont la gouvernance inclusive et responsable, le pluralisme pacifique ainsi que le respect de la diversité et des droits de la personne ». Nous pensons que ces priorités peuvent se traduire par un engagement renouvelé du Canada envers la réalisation des droits humains.

De façon concrète, voici des propositions qui permettraient d'améliorer la cohérence des politiques en matière d'affaires étrangères avec la politique de coopération et de solidarité internationales :

- redonner priorité aux droits des femmes en tant qu'objectif essentiel de la politique étrangère canadienne¹⁴;
- créer un poste d'Ombudsman des droits humains – indépendant, impartial et pourvu du pouvoir d'enquêter et de faire rapport publiquement – pour le secteur extractif afin de combler le déficit de responsabilité en ce qui concerne les activités des compagnies canadiennes à l'étranger¹⁵;
- reconnaître et promouvoir différents types de coopération internationale, soit la coopération triangulaire ou la coopération sud-sud, ce qui contribue à la solidarité entre les pays;
- réclamer une réforme des Nations Unies et des agences et institutions spécialisées pour favoriser une plus grande participation des pays du Sud aux décisions qui concernent

droits protégeons-nous? Assurer la primauté des droits de la personne sur la protection des investisseurs dans le régime juridique international ».

¹¹ Pour plus d'information sur les EIDH, voir : Déclaration de Berne, Conseil canadien pour la coopération internationale & Misereor. 2010. « Études d'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits humains », Rapport du séminaire d'experts, 23 – 24 juin 2010, Genève, Suisse.

¹² ONU Femmes. 2012. Les femmes, la paix et la sécurité : Directives d'application au niveau national

¹³ Nations Unies. Chapitre XVI : Dispositions diverses.

¹⁴ CÉPI. 2015. Les droits de la personne dans la politique étrangère canadienne – nouvelles avancées, p.9.

¹⁵ RCRCE. Ombudsman.

l'avenir du monde et une diminution des privilèges politiques hérités de l'histoire par une minorité de pays riches et puissants¹⁶;

- revendiquer la réforme et la démocratisation des institutions financières et commerciales internationales pour assurer un meilleur partage des pouvoirs de décision, assujettir ces décisions aux normes internationales reconnues des droits humains et faire en sorte que ces décisions servent vraiment les populations des pays désavantagés plutôt que les intérêts particuliers des bailleurs de fonds.¹⁷

L'AQOCI est membre du Réseau canadien pour la reddition de compte des entreprises (RCRCE) et appuie ses demandes, notamment la nomination d'un Ombudsman pour le secteur extractif et la facilitation de l'accès aux tribunaux canadiens pour les victimes étrangères de torts causés par les entreprises canadiennes au niveau des droits de la personne, des travailleuses et des travailleurs, des peuples autochtones et de l'environnement.

Défense

L'AQOCI condamne la guerre et la militarisation comme manières de régler les conflits.¹⁸ Nous offrons ici quelques suggestions pour que la politique de défense du Canada soit plus cohérente avec l'objectif de réaliser les droits humains :

- reconnaître l'importance stratégique de la réduction de la pauvreté et des inégalités. Entre autres, la création d'opportunités pour favoriser l'autonomisation des jeunes est un outil pour prévenir leur radicalisation;
- réduire immédiatement et de manière importante les dépenses militaires au Canada et dans le monde et réinvestir ces sommes dans des programmes sociaux, environnementaux, de coopération et de solidarité internationales¹⁹;
- favoriser le désengagement du Canada du commerce mondial des armements, un commerce qui attise les conflits et en décuple les effets de mort et de destruction²⁰;
- refuser de vendre des armes aux nombreux régimes qui font la guerre, qui répriment sauvagement leurs populations ou qui font preuve d'un respect douteux des droits humains²¹;
- promouvoir la neutralité, le pacifisme, la médiation et la négociation, ainsi qu'une gradation de l'échelle des réponses aux conflits;
- promouvoir l'engagement des pays membres du G7 à l'accueil des réfugiés;
- respecter les principes du droit international humanitaire lors d'interventions dans le cadre de catastrophes naturelles ou de conflits.

3. Mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté et sur la réduction des inégalités

La politique de coopération et de solidarité internationales du Canada doit viser l'*élimination* de la pauvreté. D'ailleurs, en s'engageant à mettre en œuvre le programme de développement

¹⁶ Déclaration du Québec. 2006.

¹⁷ Déclaration du Québec. 2006.

¹⁸ Déclaration du Québec. 2006.

¹⁹ Voir le Collectif Échec à la guerre. 2014. La montée inquiétante du militarisme au Canada, p.16.

²⁰ Collectif Échec à la guerre. 2016. Non à la participation canadienne au commerce mondial des armements.

²¹ *Ibid.*

durable à l'horizon 2030, le Canada a pris l'engagement de contribuer au tout premier objectif de développement durable (ODD) qui consiste justement à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Puis la Loi canadienne sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle vise aussi « à ce que toute l'aide au développement officielle (ADO) canadienne soit axée sur la réduction de la pauvreté ». ²² Cela doit demeurer un objectif essentiel de la nouvelle politique.

Cependant, il faut accorder une attention tout aussi importante à la réduction des inégalités. En effet, les inégalités sont criantes et ne cessent d'augmenter au sein des pays, même ceux qui sont perçus comme les plus riches du monde. Aujourd'hui, les 62 personnes les plus riches possèdent autant de richesses que la moitié la moins riche de la population mondiale. ²³ Sept personnes sur dix vivent dans un pays où l'inégalité économique a augmenté au cours des 30 dernières années. ²⁴

Sans redistribution des richesses, sans modification des modes de prise de décision, sans accès à l'éducation ou aux soins de santé, le cycle de la pauvreté se poursuivra et les plus vulnérabilisé-e-s n'auront pas l'opportunité d'améliorer leur sort, bien au contraire. Il n'est pas possible de réaliser un développement humain durable sans remédier aux déséquilibres des rapports de force préjudiciables à certains groupes de personnes. ²⁵

Le Canada peut contribuer à la réduction des inégalités notamment en agissant contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale, en faisant la promotion de l'égalité économique et des droits des femmes, en appuyant les soins de santé et l'éducation universelle et en finançant l'adaptation aux changements climatiques. Toutes ces mesures seraient cohérentes avec l'ODD 10 qui vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

L'approche fondée sur les droits humains s'avère d'ailleurs très utile dans ce contexte puisqu'elle s'emploie à analyser les inégalités au cœur des problèmes de développement et à corriger les pratiques discriminatoires et les répartitions injustes de pouvoir qui entravent le processus de développement. ²⁶

4. Faire du respect des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité

La politique de coopération et de solidarité internationales doit faire des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes un thème prioritaire à part entière ainsi qu'une priorité transversale.

L'égalité entre les femmes et les hommes signifie que les femmes et les hommes jouissent de conditions égales pour exercer leurs droits, contribuer au développement et bénéficier de ses

²² Affaires mondiales Canada. Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle.

²³ 1) Oxfam international. 62 personnes possèdent autant que la moitié de la population mondiale. 2) AQOCI. 2015. Pourquoi les inégalités persistent-elles et comment peut-on y mettre fin?

²⁴ AQOCI. 2015. Pourquoi les inégalités persistent-elles et comment peut-on y mettre fin?

²⁵ OHCHR. 2006, p.20.

²⁶ OHCHR. 2006, p.15.

retombées afin de pleinement se réaliser comme personnes. Elle vise également un accès égal aux ressources et au pouvoir. Il n’y a pas de modèles uniques pour toutes les sociétés et cultures, mais l’égalité implique toujours que les femmes participent aux décisions qui affectent leur vie et la société dans son ensemble.²⁷ Le tableau ci-après présente deux des approches possibles de l’égalité entre les femmes et les hommes en développement

	Genre et développement (GED)	Approche basée sur les droits humains
L’approche	Une approche qui s’intéresse particulièrement aux inégalités de genre	Une approche basée sur les droits de la personne pour le développement. Elle consiste à la fois en une vision et un outil d’intervention : les droits de la personne peuvent être les moyens, les buts, le mécanisme d’évaluation et le point de convergence du développement humain durable.
Le centre d’intérêt	Les relations sociales (construits sociaux) entre les femmes et les hommes, et plus particulièrement le lien de subordination de la femme par rapport à l’homme.	La protection et la réalisation des droits de la personne.
Le problème	Les relations inégales de pouvoir qui empêchent un développement équitable et la pleine participation des femmes au développement.	Les discriminations basées sur le sexe, malgré la reconnaissance par les États et autres entités politiques des droits humains universels.
Le but	Un développement équitable et durable où les femmes et les hommes prennent les décisions	Garantir à toute personne, femmes et filles incluses, le plein exercice de tous ses droits.
La solution	Donner du pouvoir (empower) aux femmes pour transformer les relations inégales de pouvoir.	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et reconnaître l’ÉFH en tant que droit humain. - Respecter, protéger et remplir progressivement toutes les obligations des droits de la personne sont perçus comme les moyens de réaliser le développement.
Les stratégies	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le concept du développement, en prenant compte de la dimension genre et autres inégalités sociales/économiques/politiques. - Identifier et considérer les besoins pratiques (tel qu’ils sont définis par les hommes et les femmes) pour qu’ils améliorent leur condition. - Viser à atteindre les intérêts stratégiques des femmes. - Miser sur un type de développement axé sur les gens 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation dans la perspective holistique des droits humains - Les détenteurs de droits doivent exprimer leurs demandes politiques en matière de droits humains aux gouvernements, entreprises et autres acteurs internationaux. - Les entités qui ont des obligations en matière de droits doivent bénéficier d’un appui pour être capables de garantir ces droits à tous et toutes. - Les femmes, en tant que titulaires de droits, participent et voient leur pouvoir accru en matière de renforcement de capacité à faire valoir leurs revendications.

Source : Tableau tiré de la trousse de formation « Promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes : la mise en pratique » publiée par la communauté « Genre en pratique » du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l’AQOCI.

²⁷ AQOCI. 2013. Politique d’égalité entre les femmes et les hommes, p.7.

Cependant, il y a des enjeux qui affectent les femmes dans la majorité des régions du monde et sur lesquels le Canada pourrait exercer un leadership. Mentionnons par exemple :

- L'élaboration d'une politique visant les jeunes qui met l'accent sur la promotion des droits des jeunes femmes. Ce volet de la politique devrait s'appuyer sur une approche intersectionnelle (paradigme pour penser la simultanée des oppressions)²⁸, soit la prise en compte des réalités des jeunes femmes autochtones, de celles qui vivent avec un handicap, de celles en situation minoritaire découlant de leur appartenance à des groupes ethniques ou religieux, de leur orientation ou de leur identité sexuelle, ou autres situations discriminatoires.
- L'accès à l'éducation pour les jeunes femmes (seulement deux des 130 pays sur lesquels il y a des données ont atteint la parité dans tous les niveaux d'éducation selon le PNUD [2013]). En effet, chaque année d'éducation au niveau secondaire augmente entre 15 % et 25 % le niveau de revenu des jeunes femmes selon le Fonds mondial pour la population et l'UNICEF (2011). Cette éducation doit être accessible et adaptée aux réalités des jeunes femmes (expérientielle et pertinente pour le marché du travail, accessible aux jeunes mères et à celles qui vivent avec un handicap, dispensée dans la langue maternelle des jeunes autochtones, etc.).
- L'accès aux ressources comme la terre, le crédit ou l'Internet qui peuvent avoir une influence sur la capacité décisionnelle et économique des femmes et des jeunes femmes.
- Axer les mesures d'adaptation aux changements climatiques sur une approche ÉFH pour s'assurer que les femmes et les jeunes femmes soient plus résilientes. Notamment en favorisant l'accès à des ressources et connaissances pour pratiquer une agriculture durable et à des technologies permettant de réduire le temps accordé à la recherche de combustible ou d'eau ainsi que pour faire face à la pénurie de ces ressources. De plus, elles doivent être impliquées dans les stratégies de préparation aux catastrophes naturelles.²⁹
- Recueillir et utiliser des données ventilées selon les sexes, établir des points de référence et des indicateurs qui tiennent compte des écarts entre les femmes et les hommes, et créer des outils pratiques pour favoriser une attention accrue aux questions d'égalité entre les sexes, et ce, pour toutes les facettes des mesures d'atténuation et d'adaptation.

5. Protéger l'environnement, lutter contre les changements climatiques ici et soutenir l'adaptation et la résilience dans les pays du Sud

La protection de l'environnement est une condition préalable à la réalisation des droits humains. Il est donc essentiel que cette préoccupation soit un critère d'analyse et de sélection essentiel de tout projet de développement. Et elle devrait être intégrée de manière transversale dans tous les thèmes prioritaires identifiés par Affaires mondiales Canada.

Dans la foulée de l'Accord de Paris notamment, le Canada s'est engagé dans la lutte contre les changements climatiques. Cette lutte doit se traduire évidemment par des engagements au Canada même afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et prendre le virage des énergies vertes. Cependant, la politique de coopération et de solidarité internationales devrait accorder une plus grande priorité au financement des activités d'adaptation aux changements

²⁸2006 Christine Corbeil, Isabelle Marchand « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux » Nouvelles pratiques sociales, vol 19 no 1

²⁹ CQFD. 2016. Fiche technique - Femmes et changements climatiques

climatiques. Lors de la signature de l'Accord de Paris, en décembre 2015, les États se sont d'ailleurs engagés à accroître considérablement le financement pour l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2020, en particulier dans les communautés et dans les pays les moins développés et les plus vulnérables.

Ces investissements devraient prioriser les femmes et les jeunes femmes. Elles peuvent jouer un rôle important dans l'application de solutions. En effet, les ménages comptent sur les femmes pour assumer un vaste éventail de rôles qui comprennent, en plus des soins prodigués à la famille, l'agriculture et la production de nourriture tout au long de la chaîne de valeur agricole. Dans les faits, les femmes possèdent les connaissances, les relations interpersonnelles et les compétences pratiques nécessaires à la mise en œuvre de toute mesure d'adaptation; en outre, elles occupent souvent un rôle vital comme gardiennes des ressources naturelles. Il est reconnu que les systèmes agricoles qui reposent sur la biodiversité et revalorisent les cultures indigènes se montrent plus résilients aux perturbations, y compris les variations du climat. C'est pourquoi on investit intelligemment quand on mise sur la résilience des femmes.

La résilience économique et environnementale doit se bâtir par le soutien à une agriculture durable à petite échelle.

6. Prioriser les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées

La politique de coopération et de solidarité internationales du Canada doit viser principalement à améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées du monde, peu importe le pays où elles se trouvent. Une telle approche est cohérente avec l'esprit des objectifs de développement durable qui visent à ne laisser personne de côté. Elle est cohérente également avec l'approche fondée sur les droits humains. En effet, une telle approche s'intéresse essentiellement à concrétiser les droits des populations exclues et marginalisées.³⁰

Il ne suffit pas cependant de chercher à répondre aux besoins des plus pauvres et des plus marginalisés : toutes les activités de coopération et de solidarité doivent partir d'abord de leurs propres besoins et priorités. Le principe de participation, principe au cœur de l'approche fondée sur les droits humains, « vise à garantir que les parties prenantes du pays considéré ont une responsabilité et un contrôle effectif sur les processus de développement pendant chacune des phases du cycle d'élaboration des programmes : évaluation, analyse, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation ».³¹ La participation des plus pauvres et marginalisés est autant un objectif qu'un moyen de développement.³²

De plus, pour rejoindre ces populations les plus pauvres et les plus marginalisées, il faut investir davantage dans le travail des OSC canadiennes qui travaillent en lien avec les organisations paysannes, les organisations de femmes et les organisations communautaires des pays du Sud.

³⁰ OHCHR. 2006, p. 16.

³¹ OHCHR. 2006, p.26.

³² *Ibid.*

7. Privilégier les programmes et les partenariats à long terme

Le développement humain et durable est un processus à long terme. La politique canadienne de coopération et de solidarité internationales doit nécessairement tenir compte de cette réalité et être définie en conséquence. Le Canada doit donc privilégier un retour à une approche centrée sur les programmes et les partenariats à long terme plutôt que sur des projets à court terme pour atteindre ses objectifs de développement durable et pour assurer une meilleure réponse aux crises humanitaires. Il doit également miser sur les relations de longue date qu'entretiennent les OCI du Québec et du Canada dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

8. Renforcer le soutien à la société civile

La politique de coopération et de solidarité internationales du Canada doit contribuer à renforcer la société civile des pays du Sud et du Canada. La mise en œuvre de la Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire d'Affaires mondiales Canada serait un pas dans cette direction.

Dans les pays du Sud, les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs essentiels du développement qui sont les mieux placés pour définir leurs priorités, puis agir afin de pousser leur gouvernement à rendre des comptes en fonction de leurs engagements. La Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire d'Affaires mondiales Canada reconnaît d'ailleurs que « la responsabilisation à l'égard des résultats de développement et de la gouvernance démocratique dans les pays en développement repose sur une société civile dynamique ».³³

De leur côté, les OSC de coopération et de solidarité internationales du Canada jouent des rôles importants pour favoriser la réalisation des droits humains dans les pays du Sud : elles travaillent et sont en contact direct avec les personnes pauvres et marginalisées ainsi que leurs communautés en employant des moyens qui sont difficiles à utiliser par les autres acteurs du développement; elles recourent à des approches novatrices pour relever les défis liés au développement et à l'aide humanitaire; elles renforcent la capacité des personnes et des groupes à faire respecter leurs droits fondamentaux; et elles favorisent une transformation en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la pauvreté ou en soulevant de nouveaux enjeux et de nouveaux points de vue.³⁴

Le renforcement du soutien à la société civile passe par une révision des mécanismes de financement des OSC. Il est primordial de mettre sur pied des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents pour permettre à un large éventail d'OSC partenaires du Canada et des pays du Sud de planifier et d'élaborer des initiatives viables. Cela doit inclure notamment des mécanismes réactifs (dont les propositions non sollicitées) et une attention particulière portée aux petites et moyennes OSC (PMO) et en particulier les organisations vouées à la défense des droits humains. Comme le souligne un rapport publié en

³³ Affaires mondiales Canada. 2015. Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire.

³⁴ *Ibid.*

2016 par le Réseau de coordination des conseils provinciaux et régionaux du Canada pour la coopération internationale (RCC)³⁵, de nombreuses PMO ont été marginalisées au cours des cinq dernières années, par la mise en œuvre des priorités du Canada en matière d'aide au développement et ce, malgré l'efficacité de leurs programmes.

Comme mentionné dans la Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international, « pour que la société civile puisse s'épanouir, elle doit œuvrer dans un environnement porteur qui favorise des institutions efficaces et responsables, qui respecte les droits de la personne et où la primauté du droit protège et met en valeur les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. »³⁶ Le Canada doit donc concrétiser son engagement à protéger et promouvoir un environnement porteur pour la société civile dans les pays en développement et au Canada.

9. Reconnaître l'importance de l'Éducation à la citoyenneté mondiale

La politique de coopération et de solidarité internationales du Canada devrait reconnaître l'importance de l'éducation à la citoyenneté mondiale et rétablir le financement accordé aux activités qui y sont liées.

Le RCC définit l'engagement du public comme « l'ensemble des activités et des processus qui permettent à des individus et à des organisations de passer d'une connaissance de base des pratiques du développement international et des principes qui les sous-tendent à un engagement personnel plus profond et à une action éclairée pour le développement humain durable à travers le monde ». ³⁷ Le concept de « citoyenneté mondiale » désigne l'éventail d'activités d'engagement du public que réalisent les OSC. La citoyenneté mondiale suggère l'avènement de citoyennes et de citoyens qui ont les connaissances et les aptitudes voulues pour s'engager activement dans le monde.

Dans la recherche de solutions durables aux problèmes actuels de l'humanité, il est donc d'une importance primordiale d'amener les Canadiennes et les Canadiens à s'engager activement dans la lutte contre la pauvreté globale, la violence structurelle, la dégradation environnementale et plusieurs autres enjeux du développement international. ³⁸ Tel que le mentionne la Politique de partenariat avec la société civile, les OCI canadiennes qui se consacrent à la coopération internationale « sont le principal moyen de mobiliser les Canadiens, de mieux faire connaître le développement international et d'accroître la participation de celui-ci ». Les OSC ont donc un rôle important à jouer pour renforcer l'appui des Canadiennes et des Canadiens à la coopération pour le développement, en partageant leurs compétences et en parlant des activités de

³⁵ Réseau de coordination des conseils provinciaux et régionaux du Canada pour la coopération internationale (RCC). 2016. Les petites et moyennes organisations de la société civile du Canada en tant qu'actrices du développement : une analyse des données.

³⁶ Affaires mondiales Canada. 2015. Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire.

³⁷ Réseau de coordination des conseils. 2010. Engager effectivement les Canadiens dans la citoyenneté mondiale.

³⁸ *Ibid.*

développement international du Canada.³⁹ Les activités d'éducation à la citoyenneté mondiale sensibilisent les Canadiens et Canadiennes, elles changent leurs attitudes, améliorent leur compréhension des enjeux et les incitent à poser des gestes concrets comme citoyens du monde.⁴⁰

L'élimination de mécanismes de longue date offrant un financement adapté en matière d'engagement du public a affecté la capacité des OCI à sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux enjeux de la coopération internationale et à tisser des liens concrets et durables avec ceux-ci.⁴¹ Pourtant, un sondage mené à travers le Canada en 2012 auprès de plus de 1200 personnes a révélé que 79 % trouve important que les jeunes, en particulier, soient informés du problème mondial de la pauvreté. Et 72 % estimaient que le gouvernement fédéral doit soutenir les efforts de sensibilisation du public aux enjeux de la pauvreté mondiale.⁴²

L'engagement du public fait partie intégrante du développement international et, à ce titre, il doit être mieux apprécié et mieux soutenu. C'est à travers l'éducation à la citoyenneté mondiale que nous pourrions associer une population de plus en plus large et diversifiée à une véritable solidarité entre les peuples.

10. Accroître le montant accordé à l'aide

Le Canada doit augmenter le budget consacré à l'aide publique au développement pour atteindre au moins 0,7 % du revenu national brut (RNB) d'ici 10 ans.⁴³

Même s'il existe d'autres sources de financement, l'aide publique au développement (APD) demeure *la* source la plus directe pour réduire la pauvreté et s'attaquer à ses causes fondamentales.⁴⁴ Depuis 1969, le niveau attendu de contribution des pays du Nord à l'aide au développement a été fixé à 0,7 % du RNB. Malheureusement, même s'il s'est engagé à le faire depuis très longtemps, le Canada n'a jamais encore atteint cette cible. Le Canada peut faire mieux. Et pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD), il *devra* faire mieux à ce chapitre.

En effet, l'objectif 17 des ODD — qui traite du renforcement des moyens pour mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser — précise que les pays développés, comme le Canada, doivent honorer « tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement (...) ».⁴⁵

³⁹ Affaires mondiales Canada. 2015. Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire.

⁴⁰ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. « Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs », p.4.

⁴¹ *Ibid.* p.4.

⁴² RCC. 2012. L'engagement des Canadiens pour réduire la pauvreté dans le monde.

⁴³ Voir la Déclaration du Québec. 2006.

⁴⁴ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs.

⁴⁵ Programme 2030. Objectif 17.2.

L'AQOCI pense qu'il est tout à fait réalisable d'augmenter le budget de l'aide de manière graduelle chaque année pour atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici 10 ans. Pour y parvenir d'ici l'année 2027-2028, le Canada doit s'engager à augmenter le budget de l'aide de 15 % annuellement.⁴⁶ Prétendre vouloir éliminer la pauvreté et réaliser les 17 objectifs de développement durable d'ici 2030 sans augmenter de manière substantielle le budget consacré à l'APD ne serait tout simplement pas crédible, ni faisable.

RECOMMANDATIONS SUR LES THÈMES DE LA CONSULTATION

Dans cette section, nous reprenons les thèmes proposés par Affaires mondiales Canada dans son document de consultation et nous proposons une série de recommandations spécifiques pour chacun d'entre eux.

1. SANTÉ ET DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'AQOCI a un engagement de longue date en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement se reflète dans les deux Chartes de principes de l'AQOCI ainsi que dans la Déclaration du Québec sur la contribution de la société civile québécoise à la solidarité internationale. Grâce au travail de son Comité québécois femmes et développement (CQFD), fondé en 1984, l'AQOCI est reconnue pour son expertise en genre au sein de la communauté du développement international au Québec et au Canada. Nous nous réjouissons donc de l'importance accordée par la ministre du Développement international et de la Francophonie et par Affaires mondiales Canada à la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, de même qu'à la référence à l'orientation féministe du développement, dans le document de consultation.

Afin de contribuer au développement d'une politique de coopération et de solidarité internationales canadienne qui fasse progresser les droits des femmes à travers le monde dans les années à venir, nous faisons les propositions suivantes.

Faire des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes un thème à part entière

Le thème « santé et droits des femmes et des enfants » proposé dans le document de consultation d'Affaires mondiales Canada devrait être divisé en deux thèmes indépendants : les droits des femmes d'un côté et les droits des enfants de l'autre. En effet, les femmes doivent d'abord être considérées comme des citoyennes et non seulement comme mères.

Faire de l'éducation un thème prioritaire

Ce point n'est pas lié directement à l'enjeu des droits des femmes, mais soulignons que c'est un enjeu majeur pour les filles. Et nous suggérons que l'éducation soit un thème prioritaire à part entière. L'enjeu de l'éducation est essentiel pour le développement humain : c'est un outil puissant qui permet notamment à des adultes et des enfants économiquement et socialement

⁴⁶ AidWatch Canada. 2016. Improving Effectiveness: A Contribution to the International Assistance Review, p.7.

marginalisés de sortir de la pauvreté et d'être des citoyens à part entière.⁴⁷ L'AQOCI insiste sur l'importance de prioriser le développement et l'accessibilité universelle d'une éducation de base pour les femmes et pour les hommes, non seulement comme moyen d'éradiquer l'analphabétisme et la pauvreté, mais aussi de développer une citoyenneté active.⁴⁸

Renforcer la capacité des femmes des pays du Sud à faire valoir leurs droits

Une approche fondée sur les droits humains vise à renforcer la capacité des personnes et des communautés à faire valoir leurs droits. Pour favoriser la réalisation progressive des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, la politique canadienne d'aide internationale devrait notamment :

- soutenir les mouvements de femmes des pays du Sud pour qu'elles puissent défendre leurs droits et demander des comptes à leurs gouvernements;
- appuyer les activités de plaidoyer;
- protéger les défenseuses des droits des femmes;
- appuyer l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Favoriser la mise en place d'un environnement porteur pour que les femmes puissent faire valoir leurs droits

Les États ont la responsabilité de respecter, de protéger et de concrétiser les droits humains. En plus de renforcer les capacités des détentrices de droits, il est nécessaire aussi de renforcer la capacité des États et des institutions à remplir leurs obligations.

La politique de coopération et de solidarité internationales devrait donc aussi assurer la mise en place et le renforcement de cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe dans les pays partenaires (ODD 5.1). Par exemple, le Canada pourrait contribuer au renforcement des ministères de la Condition féminine des pays du Sud qui ont peu de moyens pour réaliser leur mandat.

Assurer l'accès des femmes à tous les services de santé sexuelle et reproductive

Dans le cadre de son programme de santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants (SMNE), le Canada doit prendre une approche basée sur les droits, et donc sur les droits reproductifs. Les activités doivent inclure des services de planification familiale qui comprennent l'accès à des services d'avortement sécuritaire. Il est reconnu que l'accès à de tels services accroît la scolarisation et renforce l'autonomisation économique des femmes et des jeunes femmes. L'ODD 5.6 fait d'ailleurs référence spécifiquement aux soins de santé sexuelle et reproductive.

Intégrer la dimension sexospécifique dans tous les autres thèmes prioritaires pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes

La question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes doit aussi figurer dans la politique comme un élément transversal à toutes les autres thématiques. Il faut qu'elle soit prise en compte notamment lorsqu'on parle d'économie, de changements climatiques, d'agriculture, de réponse aux crises humanitaires, de gouvernance, de paix et de sécurité.

⁴⁷ UNESCO. Le droit à l'éducation.

⁴⁸ Déclaration du Québec. 2006.

Impliquer les hommes et les garçons pour qu'ils participent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les hommes et les femmes ont tous les deux un rôle important à jouer pour changer les institutions et les mentalités qui perpétuent les inégalités et la discrimination sexiste. Une véritable égalité ne peut être atteinte sans l'engagement des hommes et des garçons. Il est essentiel non seulement de travailler avec les hommes et les garçons, mais d'intervenir et de travailler avec eux sur le concept même de masculinité.⁴⁹

2. CROISSANCE ÉCONOMIQUE PROPRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'affirmation contenue dans le document de consultation d'Affaires mondiales Canada qui souligne que « les modèles actuels de croissance économique ne sont pas viables et contribuent à accélérer les changements climatiques, ce qui présente d'énormes risques pour la planète, pour ses habitants et pour leur prospérité. Ces risques sont particulièrement graves pour les populations des pays en développement (...) ».⁵⁰ Non seulement les modèles actuels de croissance économique menacent l'environnement, mais ils contribuent aussi à creuser les inégalités entre les pays et au sein des pays. Il faut faire plus que trouver des mécanismes pour protéger les gens et l'environnement des effets de la croissance économique : il est temps de mettre de l'avant des alternatives au modèle actuel qui fait de la croissance économique une finalité en soi plutôt qu'un moyen (parmi d'autres) de promouvoir le développement humain. Il faut remettre l'économie au service du développement humain, pas l'inverse.

Dans ce contexte, nous pensons que le terme « croissance » devrait être exclu du libellé de ce deuxième thème prioritaire. Ce thème pourrait s'appeler plutôt « Démocratisation de l'économie et changements climatiques ». Voici quelques propositions en ce sens.

Appuyer la démocratisation de l'économie

Il faut remettre l'économie au service du développement humain. Pour y arriver, nous suggérons d'appuyer la démocratisation de l'économie. Cela peut prendre les formes suivantes :

- soutenir et financer les activités des secteurs coopératif, associatif et communautaire pour créer des emplois pour les femmes et les hommes;
- promouvoir la « reterritorialisation » de l'économie en soutenant les économies locales préférablement aux investissements directs étrangers et le développement d'économies basées sur l'exportation;
- recentrer l'appui sur les acteurs locaux;
- s'assurer que la création d'emploi respecte les normes du travail décent, notamment dans les chaînes d'approvisionnement;
- respecter le principe du consentement préalable, libre et éclairé, en particulier en ce qui concerne avec les initiatives impliquant des communautés autochtones.

Appuyer la finance solidaire

La politique canadienne pourrait soutenir cette « autre » économie en l'aidant à se doter d'outils financiers appropriés pour qu'elle puisse développer la production et les services

⁴⁹ AQOCI. 2013. Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, p.9.

⁵⁰ Affaires mondiales Canada. 2016. Examen de l'aide internationale. Document de consultation.

communs à la population. Cela peut se faire par la finance solidaire soit des banques communautaires, des coopératives d'épargne et de crédit ou des systèmes de prêts rotatifs. Par exemple, un appui à la création du Fonds d'investissement solidaire international (FISIQ), un fonds dédié aux économies de communautés locales du Sud, irait dans ce sens.

Favoriser l'autonomisation économique des femmes

L'autonomisation économique des femmes comporte de nombreuses composantes, notamment la capacité des femmes à générer des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins et la capacité de prendre des décisions concernant les bénéfices qui résultent de leurs activités économiques.⁵¹ La politique devrait appuyer les initiatives qui favorisent cette autonomisation, comme le renforcement des capacités des organisations locales de femmes, par exemple.

Appuyer l'adaptation aux changements climatiques dans les pays du Sud

Bien que les personnes les plus pauvres soient celles qui contribuent le moins aux changements climatiques, ce sont elles qui sont le plus durement touchées. En effet, les populations les plus démunies dans les pays du Sud sont celles qui peinent le plus à survivre aux sécheresses prolongées, aux tempêtes extrêmes et aux inondations.⁵² Comme mentionné au point 5 (p. 9), la politique devrait prioriser le financement des initiatives liées à l'adaptation aux changements climatiques dans les pays du Sud et mettre l'accent sur l'agriculture à petite échelle.

Soutenir le développement des énergies renouvelables

Le Canada peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en opérant une transition vers les énergies renouvelables, surtout que l'expertise canadienne dans ce domaine est importante. Cela passe bien sûr par un appui à des projets axés sur l'énergie solaire, éolienne, géothermique et autres, mais aussi par la fin des subventions aux énergies fossiles. En effet, une étude du Fonds monétaire international indiquait récemment que les subventions publiques mondiales consacrées au secteur des énergies fossiles dépassaient les 5300 milliards de dollars en 2015 – un montant plus élevé que la totalité des dépenses en santé.⁵³

Appuyer l'agriculture familiale et durable

L'AQOCI appuie la souveraineté alimentaire de chaque pays comme pouvoir de déterminer sa politique agricole et la gestion de son marché intérieur. C'est pour nous la façon de reconnaître l'importance essentielle de l'agriculture dans chaque société, de favoriser une alimentation adéquate de toutes les populations et de cesser de traiter l'exportation et l'importation de produits agricoles en fonction des seuls intérêts des pays du Nord.⁵⁴

Plus spécifiquement, nous pensons qu'une politique de coopération et de solidarité internationales devrait comporter les éléments suivants :

- un appui important aux petites agricultrices et petits agriculteurs pour la revalorisation des espèces indigènes, l'accès à l'information et aux connaissances, l'accès aux marchés locaux pour diversifier et accroître leurs sources de revenus;

⁵¹ CQFD. L'autonomisation économique des femmes.

⁵² Développement et Paix. Ensemble, créons un climat de changement!

⁵³ Le Devoir. 19 mai 2015. Les énergies fossiles drainent 5300 milliards en fonds publics par an, estime le FMI.

⁵⁴ Déclaration du Québec. 2006.

- un soutien aux méthodes d'agriculture et de pêche durables, comme l'agroécologie et l'agroforesterie;
- un appui aux cultures destinées aux marchés locaux plutôt qu'à l'exportation;
- une reconnaissance du rôle des femmes et des jeunes femmes en agriculture et un soutien particulier notamment pour favoriser leur accès à la terre et aux services.

Soutenir le développement de la prochaine génération d'agricultrices et d'agriculteurs

Les investissements du Canada devraient encourager le développement de la prochaine génération d'agriculteurs et d'agricultrices grâce à des programmes facilitant l'accès à la terre, au financement, aux technologies adaptées ainsi qu'à la formation et à la gestion d'entreprises agricoles.

Traiter l'eau comme un patrimoine commun de l'humanité

L'AQOCI demande que l'eau soit traitée partout comme un patrimoine commun de l'humanité et qu'elle ne puisse être ni privatisée, ni marchandisée.⁵⁵

L'AQOCI demande également de reconnaître le rôle des femmes dans la provision de l'eau pour la famille afin d'accroître leurs possibilités d'avoir accès à l'éducation et au marché du travail. « 76 % des femmes et des enfants dans les pays en développement passent 140 millions d'heures chaque jour à chercher de l'eau. »⁵⁶

3. GOUVERNANCE, PLURALISME, DIVERSITÉ ET DROITS DE LA PERSONNE ET DES JEUNES

Comme souligné déjà, nous privilégions l'utilisation d'une approche fondée sur les droits humains pour guider l'ensemble de la politique canadienne de coopération et de solidarité internationales. Le document de consultation d'Affaires mondiales Canada fait d'ailleurs écho à cette proposition dans la section qui porte sur la gouvernance, le pluralisme, la diversité et les droits de la personne : « Nous devrions envisager de nouvelles façons de promouvoir le respect des droits de la personne, y compris en explorant une approche de développement fondée sur ces droits ». ⁵⁷ Nous avons aussi certaines propositions plus spécifiques en lien avec ce thème.

Promouvoir la citoyenneté active des jeunes

Le Canada devrait soutenir spécifiquement des initiatives visant à renforcer la citoyenneté active des jeunes femmes et jeunes hommes (18-25 ans) afin de contrer la « déconnexion démocratique » avec les institutions formelles (Collin, 2015). Le Canada encouragerait ainsi les jeunes citoyennes et citoyens à faire entendre leurs voix, à faire respecter leurs droits et à s'engager dans un dialogue constructif avec leurs décideurs afin d'améliorer leur inclusion et leurs conditions de vie. L'accès et l'utilisation de plateformes numériques devraient être soutenus afin d'encourager leur engagement civique.

⁵⁵ AQOCI. 2006. Déclaration du Québec.

⁵⁶ Solidarités International. 2015. 1er baromètre de l'eau

⁵⁷ Affaires mondiales Canada. 2016. Examen de l'aide internationale. Document de consultation, p.19.

Assurer la participation des femmes aux processus de prise de décisions

L'approche de l'égalité entre les femmes et les hommes vise à favoriser la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions. Il faut donc s'assurer de cette participation des femmes dans tous les mécanismes de gouvernance.

Mettre en place des mécanismes pour encadrer les activités des entreprises privées canadiennes à l'étranger et assurer une reddition de compte

Au cours des dernières années, plusieurs entreprises canadiennes – surtout des compagnies minières – ont été critiquées pour leur bilan à l'étranger en termes de respect des droits humains et d'impact sur l'environnement. Nous pensons que le gouvernement du Canada a la responsabilité d'instaurer de véritables mécanismes pour encadrer les activités des entreprises canadiennes à l'étranger afin de s'assurer que les activités de celles-ci respectent les droits humains et l'environnement. Voici trois initiatives qui iraient dans ce sens :

- créer un poste d'Ombudsman des droits humains – indépendant, impartial, sensible au genre et pourvu du pouvoir d'enquêter et de faire rapport publiquement – pour le secteur extractif afin de combler le déficit de responsabilité en ce qui concerne les activités internationales des compagnies canadiennes (tel que suggéré au point 2 [p.4]);
- faciliter l'accès aux tribunaux canadiens pour les victimes étrangères de torts causés par les entreprises canadiennes;
- appuyer la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits humains⁵⁸.

Comme l'affirme un rapport du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'État est le principal débiteur d'obligation en vertu du droit international et ne peut abroger son obligation de mettre en place et de renforcer un cadre réglementaire approprié en régissant les activités et les responsabilités du secteur privé.⁵⁹

Favoriser l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile

L'AQOCI veut favoriser le développement et la reconnaissance de la société civile, tant ici que dans les pays du Sud, comme interlocutrice et partenaire à part entière des gouvernements et des processus de prise de décision politique. Tel que mentionné au point 8 (p.11), le soutien à la société civile passe entre autres par l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile.

En lien avec cet environnement porteur, nous voulons souligner également l'importance du respect du droit à liberté d'expression et d'association. À travers le monde, de nombreux défenseurs et défenseuses des droits humains voient leurs droits violés. Ils sont victimes d'exécutions, d'actes de torture, de brutalités, d'arrestations et de détentions arbitraires, de menaces de mort, de harcèlement et de diffamation, et de restrictions de la liberté de mouvement, d'expression, d'association et de réunion.⁶⁰ La gravité et l'ampleur des représailles dont elles et ils ont fait l'objet ont été l'une des principales raisons de l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et de la création du mandat de la

⁵⁸ Nations Unies. Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme. A/HRC/RES/26/9.

⁵⁹ OHCHR. 2006. P.4

⁶⁰ OHCHR. Violations commises contre les défenseurs des droits de l'homme et autres difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Rapporteuse spéciale concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme.⁶¹ Favoriser un environnement porteur, signifie aussi d'assurer la protection des défenseuses et défenseurs des droits humains, notamment de celles et ceux qui s'opposent aux activités des compagnies minières, qu'elles soient d'origine canadienne ou autre.

Lutter contre l'évasion fiscale

L'évasion fiscale et l'évitement fiscal des individus et des compagnies multinationales contribuent à accroître les inégalités, en particulier dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles. Selon le Réseau mondial pour la justice fiscale, à l'échelle internationale, l'évasion fiscale coûterait annuellement plus de trois mille milliards de dollars à 145 pays. L'Afrique, par exemple, perd chaque année deux fois plus d'argent en flux financiers illicites qu'elle n'en reçoit en aide internationale. Il faut supprimer les échappatoires fiscales internationales et combler les lacunes en matière de gouvernance fiscale des gouvernements, mais aussi des firmes multinationales.

Protéger les droits des personnes réfugiées

L'interminable crise qui déchire la Syrie depuis plusieurs années a mis à l'avant-plan la question des personnes réfugiées. En vertu du droit international, celles-ci jouissent de droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté de circulation, ainsi que de droits économiques et sociaux. Ces droits doivent être promus et respectés et les dirigeants mondiaux doivent partager équitablement la responsabilité pour répondre aux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées de grande ampleur. Les pays riches doivent contribuer davantage que ne le font actuellement la plupart⁶². Le Canada pourrait accorder un soutien financier et technique plus important aux pays hôtes, ceux à bas revenu et à revenu intermédiaire, en leur octroyant des financements prévisibles et durables.⁶³

De plus, les personnes déplacées par les catastrophes naturelles ne sont pas reconnues comme des réfugiées et n'ont donc pas accès à la même protection en vertu du droit international.⁶⁴ Pourtant, selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), entre 2008 et 2013, c'est une moyenne de 27 millions de personnes par année qui ont été déplacées par des catastrophes naturelles. C'est énorme. Le Canada pourrait défendre la nécessité d'une meilleure protection internationale pour les réfugié-e-s climatiques, notamment en appuyant l'Initiative Nansen.⁶⁵ Notons qu'il s'agit également d'un enjeu important pour les droits des femmes puisqu'elles représentent environ 80 % des réfugié-e-s climatiques.

Renforcer la participation des pays du Sud aux institutions de la gouvernance mondiale

Au point 2 plus haut, nous avons déjà fait deux propositions en lien avec cet enjeu :

- réclamer une réforme des Nations Unies et des agences et institutions spécialisées pour favoriser une plus grande participation des pays du Sud aux décisions qui concernent l'avenir du monde et une diminution des privilèges politiques hérités de l'histoire par une minorité de pays riches et puissants⁶⁶;

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Oxfam. 2016. *S'engager pour le changement*, p.11.

⁶³ *Ibid.*, 11.

⁶⁴ AQOCI. 2016. *L'environnement et les personnes réfugiées dans le monde*.

⁶⁵ The Nansen Initiative.

⁶⁶ Déclaration du Québec. 2006.

- revendiquer la réforme et la démocratisation des institutions financières et commerciales internationales pour assurer un meilleur partage des pouvoirs de décision, assujettir ces décisions aux normes internationales reconnues des droits humains et faire en sorte que ces décisions servent vraiment les populations des pays désavantagés plutôt que les intérêts particuliers des bailleurs de fonds.⁶⁷

Favoriser l'accès à la justice dans les pays du Sud

En matière de gouvernance, nous pensons que le Canada doit aussi soutenir les activités qui permettent d'améliorer l'accès aux services juridiques dans les pays du Sud, en particulier pour les femmes et les personnes pauvres et marginalisées. En cas de non-respect des droits humains, et en particulier en appui aux défenseuses et défenseurs des droits humains, nous encourageons de plus le Canada à faire pression sur les gouvernements étrangers à travers les moyens politiques et diplomatiques dont il dispose afin de favoriser le respect des droits humains, l'imputabilité et la justice lorsque les recours nationaux sont inefficaces.

4. PAIX ET SÉCURITÉ

Les organismes québécois de coopération internationale contribuent à la paix en défendant les droits humains et les défenseurs et défenseuses de ces droits à l'étranger; en contestant l'inégalité des pouvoirs; en appuyant l'organisation autonome des mouvements sociaux dans les communautés, pour qu'ils puissent demander aux gouvernements de rendre des comptes; en favorisant une meilleure redistribution des richesses, une plus grande justice sociale et l'autonomisation économique, en particulier celle des femmes; en conscientisant la population québécoise quant aux conséquences du militarisme et aux alternatives à la militarisation des relations internationales; et en acheminant de l'aide humanitaire d'urgence sur le terrain lors de conflits pour appuyer les populations éprouvées dans une perspective de long terme.⁶⁸ Toutes ces activités doivent être appuyées pour favoriser la paix.

Favoriser la participation des femmes aux processus de paix

Selon ONU Femmes, la participation des femmes aux processus de paix reste l'un des aspects les moins aboutis des programmes consacrés aux femmes, à la paix et à la sécurité. La politique canadienne pourrait favoriser une plus grande participation des femmes, par exemple, en offrant des financements spécifiques pour accroître la participation des femmes au sein des délégations et en impliquant les femmes et les spécialistes des questions de genre dans l'aspect technique de chaque composante des accords de paix.⁶⁹

Encourager la construction de la paix par les jeunes

Le Canada doit également encourager les processus de construction de la paix par les jeunes femmes et jeunes hommes. Les jeunes sont souvent perçus uniquement comme des vecteurs de violence ou des victimes des conflits. Les jeunes devraient être considérés davantage comme des acteurs de changements et partie prenante des processus de stabilisation de la paix. Il s'agit

⁶⁷ Déclaration du Québec. 2006.

⁶⁸ AQOCI. 2015. Pourquoi bâtir la paix est-il une dimension incontournable du développement international?

⁶⁹ ONU Femmes. 2012. Participation des femmes aux négociations de paix : présence et influence

d'une relève pour la gouvernance démocratique et d'un acteur incontournable pouvant contribuer, de manière innovatrice et concrète, à la construction d'un monde inclusif et pacifique.

Assurer une meilleure cohérence entre la politique de défense et celle de coopération et de solidarité internationales

Nous avons évoqué au point 2 plus haut la nécessité d'assurer la cohérence entre les différentes politiques canadiennes. En ce qui concerne la paix et la sécurité, nous pensons notamment qu'un désengagement du Canada du commerce mondial des armements favoriserait cette cohérence. En particulier, la vente d'armes aux nombreux régimes qui font la guerre et qui répriment sauvagement leurs populations va à l'encontre d'une approche fondée sur les droits humains.

5. RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE ET AUX BESOINS DES POPULATIONS DÉPLACÉES

D'emblée, il faut réaffirmer les principes humanitaires fondamentaux, notamment l'impartialité qui protège les droits des populations affectées indépendamment de la nationalité, de l'origine ethnique, du genre, de la religion, de la classe sociale ou de l'opinion politique, et déclarer que l'action humanitaire doit être indépendante et exempte de toute influence politique.

Mieux intégrer les femmes dans les réponses humanitaires

Les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée lors des crises humanitaires. Et pourtant, lorsqu'il s'agit de fournir une assistance humanitaire, l'égalité des sexes n'est pas considérée comme prioritaire. Pour que cette situation change, nous faisons les propositions suivantes :

- s'assurer que les interventions humanitaires tiennent compte des questions de genre et promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes en répondant aux besoins stratégiques et pratiques des hommes, des femmes, des garçons et des filles;
- privilégier l'implication de groupes de femmes au niveau local pour travailler sur les questions de protection et d'aide humanitaire⁷⁰;

Favoriser une meilleure prise en compte des besoins de groupes vulnérables

Les besoins des groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapées et malades chroniques) doivent également être davantage pris en compte dans le cadre des interventions humanitaires.

Impliquer les groupes locaux dans la réponse humanitaire

L'action humanitaire doit être aussi locale que possible et aussi globale que nécessaire. Selon Oxfam, « les acteurs internationaux doivent faire plus pour reconnaître la capacité locale, ainsi que les différentes expériences et aptitudes que chaque acteur peut apporter à la cause. Ils doivent en outre faire preuve d'ouverture pour encourager la mutualisation des connaissances afin de construire un système basé sur les forces des partenariats collaboratifs. Pour cela, les acteurs locaux ont besoin d'un financement de base pour étoffer durablement leur action, notamment en développant leur propre financement à partir de sources locales lorsque la

⁷⁰ Oxfam. 2016. S'engager pour le changement.

situation le permet. »⁷¹ La politique canadienne devrait soutenir les organisations locales qui sont en première ligne des crises humanitaires, y compris les organisations de femmes.

6. OBTENIR DES RÉSULTATS

Dans la liste des 10 orientations que nous avons proposées pour guider la politique canadienne de coopération et de solidarité internationales, plusieurs points répondaient justement aux deux questions principales du thème portant sur l'obtention des résultats : comment nous fournissons l'aide internationale et avec qui nous nous associons pour le faire.

En ce qui concerne le *comment*, nous avons déjà évoqué les points suivants :

- utiliser une approche fondée sur les droits humains;
- inclure l'approche genre;
- assurer la cohérence entre les politiques canadiennes;
- privilégier les programmes et les partenariats à long terme;
- encourager et financer l'éducation à la citoyenneté mondiale;
- accroître le budget de l'aide publique au développement pour atteindre la cible de 0,7 % du RNB d'ici 10 ans;

En ce qui concerne le *avec qui*, nous avons surtout mis l'accent sur les OSC du Sud et du Canada parce que le développement dépend largement de la capacité de développer une société civile forte, capable de demander aux gouvernements de rendre de compte. Les OSC jouent un rôle déterminant dans le renforcement de ces capacités locales et pour la réalisation des droits humains.

Nous souhaitons ici ajouter trois points supplémentaires.

Accorder davantage d'importance aux résultats de développement durable qu'à l'efficacité de l'administration de l'aide

Le cadre logique est un outil pratique pour mesurer les résultats accomplis en termes de développement. Son utilisation peut par contre être améliorée d'au moins trois manières :

- en favorisant une dimension participative de manière à impliquer les populations locales dès le début et tout au long du processus — cela permettrait non seulement de partir des besoins identifiés par les bénéficiaires eux-mêmes, mais aussi de pouvoir plus facilement réajuster les projets en cours de route au besoin;
- en utilisant des approches qualitatives pour bonifier les processus d'évaluation;
- en réduisant les formalités administratives, notamment les exigences en matière de rapportage.

Un autre point important — qui renvoie à l'idée de traiter les bénéficiaires comme des détenteurs de droits et les principaux acteurs de leur développement — concerne les résultats attendus. Ces résultats ne doivent pas être définis par Affaires mondiales Canada a priori : ils doivent être construits en dialogue avec toutes les parties prenantes et en particulier avec les partenaires locaux.

⁷¹ Oxfam. 2016. S'engager pour le changement, p.13.

Prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'innovation

L'innovation n'est pas nécessairement liée à la technologie. Pour favoriser l'innovation, la politique de coopération et de solidarité internationales pourrait faire au moins deux choses :

- soutenir les programmes et les partenariats à long terme, puisque c'est dans ce contexte qu'émergent souvent les innovations;
- appuyer l'innovation sociale de façon proactive, de façon à valoriser les nouvelles approches développées et mises en œuvre par les communautés des pays où le Canada intervient;
- avoir une plus grande tolérance aux risques.

Clarifier la nature des partenariats avec le secteur privé

L'AQOCI a lancé une réflexion avec ses membres sur la question de la collaboration entre les organismes de coopération internationale et le secteur privé en organisant, en 2014, un colloque sur la « Responsabilité sociale : le grand défi de la collaboration entre les entreprises privées et les organismes de coopération internationale » et en commandant à des chercheurs de l'UQAM une étude, publiée en 2016, intitulée « La nouvelle gouvernance en coopération internationale : défis et enjeux éthiques pour les organismes de coopération internationale ». Ce qui ressort de ces discussions jusqu'à présent, c'est que la pertinence de s'engager dans des partenariats avec le secteur privé varie grandement en fonction des types de collaborations et d'acteurs privés envisagés. Il en ressort aussi que la réflexion à ce sujet doit se poursuivre et que plusieurs aspects doivent être clarifiés.

Dans un rapport publié en 2014⁷², le CCCI soulignait qu'il existe plusieurs approches utilisées par les OSC pour collaborer avec le secteur privé : l'approche visant à influencer et changer des comportements corporatifs à l'aide d'activités externes (plaidoyer) et internes (dialogue); des efforts à long terme, formels autant qu'informels, pour faire la promotion du secteur privé local, ainsi que des activités pour établir des partenariats avec le secteur privé afin de tirer parti de son expertise et de ses ressources. La diversité du secteur privé se manifeste aussi en termes d'origine de l'entreprise (Canada ou pays hôte), de taille (microentreprise, PME ou multinationale) et de secteur dans lequel elle œuvre. Le privé, cela peut faire référence à des institutions financières, à de grandes sociétés et des transnationales, mais aussi à des microentreprises, des PME, des groupes d'agriculteurs et de producteurs, des coopératives et des entreprises à vocations sociales.⁷³

Prenant en compte cette diversité d'acteurs privés, cette multitude d'approches et la nécessaire cohérence des politiques canadiennes dans l'objectif ultime du respect des droits humains et de l'éradication de la pauvreté, Affaires mondiales Canada pourrait mettre en place un processus spécifique de discussion, de documentation d'expériences passées et d'analyse pour élaborer une politique claire balisant la collaboration avec le secteur privé.

⁷² CCCI. 2014. Utiliser le secteur privé comme levier?

⁷³ *Ibid.*

CONCLUSION

Nous remercions la ministre du Développement international et de la Francophonie, l'Honorable Marie-Claude Bibeau ainsi que l'équipe d'Affaires mondiales Canada pour cette vaste consultation. Cet exercice renouvelle le dialogue avec la société civile canadienne et nous nous en réjouissons. Vous pourrez compter sur l'appui, l'expertise et la détermination de l'AQOCI et de ses membres dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique qui en découlera.

Résumé des principales recommandations :

Adopter une nouvelle politique de coopération et de solidarité internationales

Dix principes pour guider la politique canadienne de coopération et de solidarité internationales :

1. Utiliser une approche fondée sur les droits humains comme fondement de cette nouvelle politique
2. Assurer la cohérence des politiques canadiennes (Commerce international et investissement - Affaires étrangères – Défense)
3. Mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté et sur la réduction des inégalités
4. Faire du respect des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité
5. Protéger l'environnement, lutter contre les changements climatiques ici et soutenir l'adaptation et la résilience dans les pays du Sud
6. Prioriser les personnes plus pauvres et les plus marginalisées
7. Privilégier les programmes et les partenariats à long terme
8. Renforcer le soutien à la société civile
9. Reconnaître l'importance de l'éducation à la citoyenneté mondiale et rétablir le financement accordé aux activités qui y sont liées
10. Accroître le montant accordé à l'aide publique au développement pour atteindre au moins 0,7 % du revenu national brut (RNB) d'ici 10 ans

Autres recommandations sur les thèmes de la consultation :

1. SANTÉ ET DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS

- Faire des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes un thème à part entière
- Faire de l'éducation un thème prioritaire
- Renforcer la capacité des femmes des pays du Sud à faire valoir leurs droits
- Favoriser la mise en place d'un environnement porteur pour que les femmes puissent faire valoir leurs droits
- Assurer l'accès des femmes à tous les services de santé sexuelle et reproductive
- Intégrer la dimension sexospécifique dans tous les autres thèmes prioritaires pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes
- Impliquer les hommes et les garçons pour qu'ils participent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

2. CROISSANCE ÉCONOMIQUE PROPRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Appuyer la démocratisation de l'économie
- Appuyer la finance solidaire
- Favoriser l'autonomisation économique des femmes
- Appuyer l'adaptation aux changements climatiques dans les pays du Sud
- Soutenir le développement des énergies renouvelables
- Appuyer l'agriculture familiale et durable
- Soutenir le développement de la prochaine génération d'agricultrices et d'agriculteurs
- Traiter l'eau comme un patrimoine commun de l'humanité

3. GOUVERNANCE, PLURALISME, DIVERSITÉ ET DROITS DE LA PERSONNE ET DES JEUNES

- Promouvoir la citoyenneté active des jeunes
- Assurer la participation des femmes aux processus de prise de décision
- Favoriser l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile
- Lutter contre l'évasion fiscale
- Protéger les droits des réfugiés
- Renforcer la participation des pays du Sud aux institutions de la gouvernance mondiale
- Favoriser l'accès à la justice dans les pays du Sud

4. PAIX ET SÉCURITÉ

- Favoriser la participation des femmes aux processus de paix
- Encourager la construction de la paix par les jeunes
- Assurer une meilleure cohérence entre la politique de défense et celle de coopération et de solidarité internationales

5. RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE ET AUX BESOINS DES POPULATIONS DÉPLACÉES

- Mieux intégrer les femmes dans les réponses humanitaires
- Favoriser une meilleure prise en compte des besoins de groupes vulnérables
- Impliquer les groupes locaux dans la réponse humanitaire

6. OBTENIR DES RÉSULTATS

- Accorder davantage d'importance aux résultats de développement durable qu'à l'efficacité de l'administration de l'aide
- Prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'innovation
- Clarifier la nature des partenariats avec le secteur privé

RÉFÉRENCES

Affaires mondiales Canada

- 2016. [Examen de l'aide internationale. Document de consultation.](#)
- 2015. [Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire.](#)
- 2008. [Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle.](#)

AidWatch Canada. 2016. [Improving Effectiveness: A Contribution to the International Assistance Review.](#)

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

- 2016. [L'environnement et les personnes réfugiées dans le monde](#)
- 2015. Toutes ensemble 2015. [Pourquoi les inégalités persistent-elles et comment peut-on y mettre fin?](#)
- 2015. [Pourquoi bâtir la paix est-il une dimension incontournable du développement international?](#)
- 2013. [Politique d'égalité](#) entre les femmes et les hommes.
- 2006. [Déclaration du Québec.](#)
- 1992. [Charte de principes sur les droits humains et le développement.](#)
- 1987. [Charte de principes pour un développement solidaire.](#)

Centre d'études en politiques internationales (CÉPI). 2015. [Les droits de la personne dans la politique étrangère canadienne – nouvelles avancées.](#)

Collectif Échec à la guerre.

- 2016. [Non à la participation canadienne au commerce mondial des armements.](#)
- 2014. [La montée inquiétante du militarisme au Canada.](#)

Comité québécois femmes et développement (CQFD). CQFD. [L'autonomisation économique des femmes.](#)

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)

- 2016. [Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs.](#)
- 2016. [Quels droits protégeons-nous? Assurer la primauté des droits de la personne sur la protection des investisseurs dans le régime juridique international.](#)
- 2014. [Utiliser le secteur privé comme levier?](#)

Déclaration de Berne, Conseil canadien pour la coopération internationale & Misereor. 2010. [Études d'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits humains.](#) Rapport du séminaire d'experts, 23 — 24 juin 2010, Genève, Suisse.

Développement et Paix. [Ensemble, créons un climat de changement!](#)

Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR).

- 2006. [Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme](#)
- [Violations commises contre les défenseurs des droits de l'homme et autres difficultés auxquelles ils sont confrontés](#)

IIEDH. 2012. [L'approche basée sur les droits de l'homme en développement](#).

Larouche, Jean-Marc et Fatoumata Baldé. 2016. [La nouvelle gouvernance en coopération internationale : défis et enjeux éthiques pour les organismes de coopération internationale](#). Rapport de recherche.

Le Devoir. 19 mai 2015. [Les énergies fossiles drainent 5300 milliards en fonds publics par an, estime le FMI](#).

Nansen initiative. [Towards a protection agenda for people displaced across borders in the context of disasters and the effects of climate change](#).

Nations Unies.

- 2015. [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)
- 2014. [Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement](#). Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme. A/HRC/RES/26/9.
- [Chapitre XVI : Dispositions diverses](#).

ONU Femmes.

- 2012. [Les femmes, la paix et la sécurité : Directives d'application au niveau national](#).
- [Approche fondée sur les droits](#).

Oxfam international. 2016. [62 personnes possèdent autant que la moitié de la population mondiale](#).

Réseau canadien pour la reddition de compte des entreprises (RCRCE). [Ombudsman](#).

Réseau de coordination des conseils (RCC)

- 2016. [Les petites et moyennes organisations de la société civile du Canada en tant qu'actrices du développement: une analyse des données](#).
- 2012. [L'engagement des Canadiens pour réduire la pauvreté dans le monde](#).
- 2010. [Engager effectivement les Canadiens dans la citoyenneté mondiale](#).

Solidarités International. 2015. [1^{er} Baromètre de l'eau](#).

UNESCO. [Le droit à l'éducation](#).

UNICEF. [Right Holders and Duty Bearers](#).